



COMMUNE DE SOLEMONT

PROCÈS-VERBAL

du Conseil Municipal

25 avril 2026



Date et heure : Samedi 25 avril 2026 à 10h07

Lieu : Salle du conseil municipal, Mairie de Solemont

Convocation : Adressée le 21 avril 2026 conformément à l'article L. 2121-10 du CGCT, affichée en mairie le même jour

Effectif légal du conseil : 11 conseillers municipaux

Conseillers municipaux présents : 9 - M. Stéphane CAYET, Mme Léa OLLIVIER, M. David LECOCQ, M. Jean-Michel GUITTARD, Mme Magalie CHAIGNAT, Mme Stéphanie PARISSEAU, Mme Sylvie TERRASSON, M. Frédéric GETTE, M. Lucien MANGE--TANTI.

Absent excusé (avec procuration) : 1 - Mme Francine DENEUBOURG, donnant procuration à Mme Sylvie TERRASSON

Absent non excusé : 1 - M. Georges ERARD

Membres présents et représentés : 10

Le quorum est atteint : 9 membres présents sur 11 membres en exercice, conformément à l'article L.2121-17 du CGCT.

ORDRE DU JOUR

- 1/ Désignation d'un secrétaire de séance
- 2/ Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 08 avril 2026
- 3/ Délibération n° 2026/04/05 – Vote du compte financier unique (CFU) de la commune pour l'année 2025
- 4/ Délibération n° 2026/04/06 – Affectation du résultat
- 5/ Délibération n° 2026/04/07 – Vote des taux de fiscalité locale au titre de l'année 2026
- 6/ Délibération n° 2026/04/08 – Vote du budget primitif 2026 de la commune
- 7/ Délibération n° 2026/04/09 – Protection sociale complémentaire – prévoyance – mandatement du Centre de Gestion de la fonction publique du Doubs afin de conclure une convention de participation dans le domaine de la prévoyance
- 8/ Délibération n° 2026/04/10 – Fixation des tarifs communaux : location de la salle polyvalente, prestation de nettoyage après état des lieux contradictoire, atelier de distillation, concessions funéraires dans le cimetière communal, affouage, vente de bois de chauffage hors affouage
- 9/ Délibération n° 2026/04/11 – Approbation du règlement de location de la salle polyvalente
- 10/ Délibération n° 2026/04/12 – Constitution des commissions municipales
- 11/ Divers

1/ DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, Monsieur le Maire invite le Conseil à désigner un secrétaire de séance. Monsieur Lucien MANGE-TANTI se porte volontaire.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, désigne Monsieur Lucien MANGE-TANTI en qualité de secrétaire de séance.



2/ APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2026

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil le procès-verbal de la séance du 08 avril 2026.

Observation : Mme Stéphanie PARISSEAUX formule une observation relative au point 8.2 du procès-verbal (travaux de réalisation de trottoirs — Rue de la Barbèche) : le compte rendu mentionnerait une décision unanime alors qu'il n'y aurait pas eu de vote formel, mais un accord informel à la majorité. Cette observation est consignée au présent procès-verbal.

10 POUR / 0 CONTRE / 0 ABSTENTION — Adopté

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, APPROUVE le procès-verbal de la séance du 08 avril 2026.

3/ DÉLIBÉRATION N° 2026/04/05 — VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2025

Contexte réglementaire : Le Compte Financier Unique (CFU) constitue, depuis l'exercice 2025, le document de référence unique fusionnant le compte administratif de l'ordonnateur (Maire) et le compte de gestion du comptable public (Trésorier) dans un document unique dématérialisé. Il vise la simplification procédurale, la cohérence entre ordonnateur et comptable, et la transparence financière.

Présidence : En application de l'article L.2121-14 du CGCT, M. le Maire, ordonnateur, se retire et ne participe pas au vote. Mme Léa OLLIVIER, 1re adjointe, est désignée présidente de séance pour ce point.

Résultats de clôture — Exercice 2025

Libellé	Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Prévision budgétaire totale (A)	16 758,90 €	336 790,66 €	353 549,56 €
Recettes réalisées (B)	27 021,86 €	428 732,06 €	455 753,92 €
Restes à réaliser recettes (C)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Autorisation budgétaire totale (D)	45 769,56 €	436 445,16 €	482 214,72 €
Dépenses réalisées (E)	6 649,52 €	213 394,45 €	220 043,97 €
Restes à réaliser dépenses (F)	39 120,04 €	0,00 €	39 120,04 €
Solde réalisations 2025 (G = B-E)	20 372,34 €	215 337,61 €	235 709,95 €
Résultats antérieurs reportés (H)	154 289,13 €	850 158,17 €	1 004 447,30 €
Excédent / Déficit (G + H)	174 661,47 €	1 065 495,78 €	1 240 157,25 €
Restes à réaliser nets (I = C-F)	-39 120,04 €	0,00 €	-39 120,04 €
RÉSULTAT CUMULÉ FINAL (G+H+I)	135 541,43 €	1 065 495,78 €	1 201 037,21 €

Diagnostic financier : La situation financière de la commune est particulièrement saine :

- Excédent de fonctionnement cumulé : 1 065 495,78 € — principale ressource disponible pour 2026.
- Excédent d'investissement net (après RAR) : 135 541,43 € — financement de projets sans emprunt.
- Taxe sur les pylônes électriques (art. 73132 CGI) : 92 887 € inscrits en BP 2026 = 66 % des recettes fiscales directes locales.

9 POUR / 0 CONTRE / 0 ABSTENTION — Adopté (M. le Maire ne participant pas au vote)

M. le Maire reprend la présidence.

4/ DÉLIBÉRATION N° 2026/04/06 — AFFECTATION DU RÉSULTAT

M. le Maire expose que l'excédent de fonctionnement de clôture 2025 s'élève à 1 065 495,78 €. Conformément à l'instruction M57, il convient de l'affecter avant l'adoption du BP 2026.

Proposition d'affectation :

- Excédent de fonctionnement reporté en recettes de fonctionnement (compte 002) pour couvrir les dépenses courantes 2026.
- Excédent d'investissement net de 135 541,43 € reporté en recettes d'investissement (compte 001).

10 POUR / 0 CONTRE / 0 ABSTENTION — Adopté à l'unanimité



5/ DÉLIBÉRATION N° 2026/04/07 — VOTE DES TAUX DE FISCALITÉ LOCALE 2026

M. le Maire rappelle le contexte fiscal. Depuis la réforme de la fiscalité locale (loi de finances pour 2020), la taxe d'habitation sur les résidences principales a été supprimée pour les communes. Les taux soumis au vote du Conseil portent sur la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB), et la taxe d'habitation (TH) sur les résidences secondaires et locaux assimilés, dont le taux communal est transmis au Syndicat de Gestion Communautaire.

Taxe	Taux 2025	Taux voté 2026	Évolution
TFPB — Taxe foncière sur les propriétés bâties	39,38 %	39,38 %	=
TFPNB — Taxe foncière sur les propriétés non bâties	25,44 %	25,44 %	=
TH — Taxe d'habitation (résidences secondaires)	13,15 %	13,15 %	=

7 POUR / 0 CONTRE / 3 ABSTENTIONS — Adopté à la majorité

Ont voté POUR : M. CAYET, M. LECOCQ, M. GUITTARD, M. MANGE--TANTI, M. GETTE, Mme TERRASSON (+ pouvoir Mme DENEUBOURG).

Se sont ABSTENUES : Mme PARISSEAUX, Mme CHAIGNAT, Mme OLLIVIER.

6/ DÉLIBÉRATION N° 2026/04/08 — VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

M. le Maire présente le BP 2026, premier budget du mandat 2026-2032, établi dans le cadre du CFU généralisé.

Orientations principales :

- Fonctionnement : excédent reporté de 1 065 495,78 € garantissant une large capacité d'autofinancement.
- Investissement : excédent net de 135 541,43 € reporté — financement sans emprunt.
- TFPB maintenue à 39,38 % (délibération n° 2026/04/07).
- Taxe pylônes électriques (art. 73132 CGI) : 92 887 € inscrits, soit 66 % des recettes fiscales directes locales.

10 POUR / 0 CONTRE / 0 ABSTENTION — Adopté à l'unanimité

7/ DÉLIBÉRATION N° 2026/04/09 — PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE — PRÉVOYANCE

M. le Maire expose l'obligation légale faite aux employeurs territoriaux de contribuer financièrement à la protection sociale complémentaire de leurs agents (santé et prévoyance). Pour la prévoyance, le CDG 25 propose aux communes affiliées de les mandater pour négocier une convention de participation groupée.

Le Conseil municipal autorise M. le Maire à mandater le CDG 25 afin de conclure, au nom et pour le compte de la commune, une convention de participation dans le domaine de la prévoyance.

10 POUR / 0 CONTRE / 0 ABSTENTION — Adopté à l'unanimité

8/ DÉLIBÉRATION N° 2026/04/10 — FIXATION DES TARIFS COMMUNAUX

M. le Maire annonce le retrait du point 8 pour les motifs suivants :

- Salle polyvalente : tarifs intégrés au règlement voté au point 9 (délibération n° 2026/04/11).
- Concessions funéraires : tarification reportée à l'adoption du futur règlement du cimetière communal.
- Affouage : tarif à fixer dans le cadre du règlement d'affouage (procédure séparée).
- Atelier de distillation : tarif inchangé pour l'exercice en cours.
- Vente de bois hors affouage : sans objet, le lot étant destiné à un marchand de bois.

Le Conseil prend acte du retrait de ce point. Aucun vote.



9/ DÉLIBÉRATION N° 2026/04/11 — RÉGLEMENT DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE

M. le Maire présente le projet de règlement de la salle polyvalente (salle des fêtes, capacité 164 personnes).

Tarification adoptée :

Associations communales de Solemont	Gratuit
Habitants de Solemont — Week-end	100 €
Habitants de Solemont — Journée seule	50 €
Funérailles (habitants de Solemont)	Gratuit
Particuliers / assoc. extérieures — Week-end	350 €
Particuliers / assoc. extérieures — Journée seule	175 €
Funérailles (extérieurs)	50 €
Assoc. extérieures au bénéfice de la commune — Week-end	100 €
Assoc. extérieures au bénéfice de la commune — Journée	50 €
Nettoyage non réalisé par le locataire	100 € / heure
Annulation < 10 jours	50 % du montant de la location

Les associations extérieures organisant une manifestation au bénéfice de la commune se voient appliquer le même tarif que les habitants de Solemont (Week-end : 100 € / Journée : 50 €), afin de favoriser l'animation du territoire communal.

Ce règlement vise à couvrir les charges de chauffage, eau et électricité engendrées par les utilisateurs extérieurs. La différenciation tarifaire entre habitants de la commune et usagers extérieurs est expressément autorisée par le Conseil d'État (CE, 26 juillet 1996, Commune de Cerisy-la-Salle ; CE, 29 décembre 1997, Commune de Nanterre) : elle est légale dès lors qu'elle est justifiée par la participation des contribuables locaux au financement de l'équipement et qu'elle ne revêt pas un caractère discriminatoire. La gratuité pour les associations communales est admise (CE, 25 juin 1980, SARL Plage de la Forêt).

10 POUR / 0 CONTRE / 0 ABSTENTION — Adopté à l'unanimité

10/ DÉLIBÉRATION N° 2026/04/12 — CONSTITUTION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

M. le Maire propose la constitution des commissions municipales permanentes du mandat 2026-2032.

Commission des Finances :

Attributions : BP, CFU, fiscalité locale, subventions, trésorerie.

Président de droit	M. Stéphane CAYET
Vice-présidente	Mme Stéphanie PARISSEAU
Membres	MM. Frédéric GETTE, Jean-Michel GUITTARD

Commission des Travaux et de la Voirie :

Attributions : voirie, patrimoine bâti, équipements publics, programmation des investissements.

Président de droit	M. Stéphane CAYET
Vice-présidente	Mme Léa OLLIVIER
Membres	MM. David LECOCQ, Jean-Michel GUITTARD

Commission de la Vie Communale et de l'Animation :

Attributions : manifestations, vie associative, lien social, animation du territoire.

Président de droit	M. Stéphane CAYET
Vice-présidente	Mme Magalie CHAIGNAT
Membres	MM. Lucien MANGE-TANTI — Mme Léa OLLIVIER



Commission Bois et Forêt :

Attributions : liaison ONF, régime forestier, SIGF, affouage.

Président de droit	M. Stéphane CAYET
Vice-présidente	Mme Sylvie TERRASSON
Membres	M. Georges ERARD, M. Jean-Michel GUITTARD

10 POUR / 0 CONTRE / 0 ABSTENTION — Adopté à l'unanimité

Note : M. Jean-Michel GUITTARD quitte la séance à 12h18.

11/ DIVERS

11.1 — SIGF : informations

Mme Sylvie TERRASSON informe le Conseil que le SIGF n'intervient pas dans le balisage des chemins de randonnée (hors terrains soumis au régime forestier).

Le bureau du syndicat a été renouvelé : Mme TERRASSON a été nommée seconde vice-présidente.

11.2 — Tirage au sort des jurés d'assises

M. le Maire informe que le tirage au sort des jurés d'assises pour la commune aura lieu à la mairie de Valentigney le 20 mai 2026.

11.3 — Nettoyage de printemps

M. le Maire indique que le nettoyage de printemps s'est bien déroulé. Remerciements adressés à l'association de football de Solemont pour son aide.

11.4 — Acquisition d'un nettoyeur haute pression

M. le Maire expose que la location à la journée d'un nettoyeur haute pression pour le nettoyage des murs de la rue de la Barbèche revient plus cher que l'achat d'un appareil neuf. L'acquisition d'un nettoyeur haute pression est donc envisagée. Mme Magalie CHAIGNAT suggère également sa mise à disposition payante aux habitants.

11.5 — Déchets verts

M. le Maire informe de l'ouverture en accès libre du point de collecte des déchets verts les vendredis, week-ends et jours fériés.

Mme Sylvie TERRASSON propose la mise en place d'un service communal payant d'évacuation des déchets verts à domicile, assuré par l'employé communal. Ce projet sera étudié.

11.6 — Marche populaire — Bilan et cadrage réglementaire

Le conseil municipal échange sur les conditions d'organisation de la marche populaire et rappelle la nécessité de veiller au respect des règles applicables en matière d'assurance, de déclaration administrative et de gestion financière.

Le conseil se déclare favorable à la reconduction de cette manifestation dans un cadre juridique sécurisé.

11.7 — Contrôle de la Chambre Régionale des Comptes

M. le Maire informe le Conseil que la Chambre Régionale des Comptes (CRC) débutera un contrôle des finances et de la gestion de la commune à compter du jeudi 30 avril 2026.

11.8 — Télétravail de la secrétaire générale

M. le Maire présente son intention de mettre en place le télétravail pour Mme Valérie BERNARD, secrétaire générale, à compter de fin mai 2026, sous réserve de la mise en œuvre des dispositions réglementaires applicables et de l'équipement nécessaire.

11.9 — Pièges à frelons asiatiques

Mme Léa OLLIVIER propose l'acquisition par la commune de pièges à frelons asiatiques (*Vespa velutina*) à déployer sur le territoire pendant la période appropriée (printemps-été). Coût estimé : environ 70 € l'unité. Ce point sera soumis à la commission compétente.

11.10 — Exonération TFPB pour rénovation énergétique

Mme Stéphanie PARISSEAU propose que la commune délibère pour accorder aux habitants une exonération de TFPB de deux ans dans le cadre de travaux de rénovation énergétique. Ce point sera instruit par la commission des finances.



11.11 — Panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux

M. David LECOCQ évoque l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toits de la mairie et de la salle des fêtes. M. le Maire indique que Pays de Montbéliard Agglomération devrait prochainement proposer des aides à ce titre. Ce projet sera examiné dès connaissance des modalités d'accompagnement.

11.12 — Bourse au permis de conduire

Mme Magalie CHAIGNAT propose la mise en place d'une bourse au permis de conduire destinée aux jeunes de la commune à partir de 16 ans, en échange de temps de service rendu à la commune (job étudiant, petits travaux de jardinage, etc.). Proposition accueillie favorablement — renvoyée à la commission de la vie communale.

11.13 — Bourse au diplôme

Mme Stéphanie PARISSEAU propose la création d'une bourse au diplôme communale, à partir du Brevet des Collèges, pour encourager la réussite scolaire des jeunes de Solemont. Renvoyée à la commission compétente pour étude.

Clôture de la séance :

L'ordre du jour étant épuisé, M. Stéphane CAYET lève la séance à 13h00.

Le présent procès-verbal, dressé conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT, est signé par le maire et le secrétaire de séance.

